

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N01 Tinchebray Bocage – ORT (Opération de revitalisation du Territoire)

Les communes de Tinchebray Bocage et de Domfront-en-Poiraise ont été labellisées au titre du programme « Petites Villes de Demain », en 2021. « Petites Villes de Demain » est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales. C'est à l'échelle de l'EPCI Domfront Tinchebray Interco que le projet de revitalisation a été pensé.

Cette convention est évolutive et pluriannuelle et prend fin en 2026. Elle peut être modifiée par voie d'avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme.

Ce plan d'actions est formalisé par 4 orientations stratégiques et 4 objectifs opérationnels pour chacune des communes :

- Orientation stratégique 1 : Une offre de logements modernes et attractifs
 - Objectif opérationnel : Proposer une offre de logements adaptés aux besoins de la population, en poursuivant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance et en préservant l'identité architecturale du centre-ville ancien
- Orientation stratégique 2 : Des commerces et des services de proximité adaptés aux besoins de la population
 - Objectif opérationnel : Soutenir l'offre en commerce et services de proximité afin de préserver la vitalité du bourg et de disposer d'une offre au plus près des habitants, en limitant l'implantation de commerces hors périmètre ORT et venant en concurrence aux ceux du centre-ville
- Orientation stratégique 3 : Un aménagement urbain fonctionnel, durable et esthétique
 - Objectif opérationnel : Améliorer le cadre de vie par la requalification et l'embellissement des bâtiments et des espaces publics, en favorisant les mobilités

Argentan
Date de réception de l'AR: 30/10/2023
061-200049765-800DE2322N01-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

douces et en valorisant les places et les espaces, dans une démarche de développement durable

- Orientation stratégique 4 : Une offre culturelle et touristique de premier rang
 - Objectif opérationnel : Renforcer l'attractivité culturelle et touristique.

Ces objectifs opérationnels sont traduits en 14 actions pour la commune de Tinchebray Bocage et 22 actions pour la commune de Domfront-en-Poiraie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide le projet de territoire,
- Approuve la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire multisites,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention cadre, les éventuels avenants et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Maire,

Josette PORQUET



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Josette Porquet.

Argentan
Date de réception de l'AR: 30/10/2023
061-200049765-800DE2322N01-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUM AINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N02 Yvrandes – rétrocession d'une concession

Vu le règlement communal du cimetière de Tinchebray bocage établi le 8/02/2022,

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur et Madame Houel Guy et leur fils Houel Hervé, domiciliés à Bellou en Houleme, en date du 12 octobre 2023 concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Numéro de concession : 145 / Numéro de plan : A 135

Concession : cinquantenaire / Quittance de 125 € réglée le 10/06/2020 Trésorerie de Flers.

Cette concession n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur et Madame Houel et leur fils déclarent vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, et sans remboursement comme le stipule l'article 37 du règlement du cimetière.

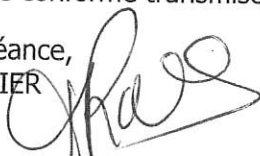
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la rétrocession à la commune d'Yvrandes de la concession n° 145, n° plan A135 acquise par Monsieur et Madame Houel Guy et leur fils Houel Hervé, le 20 mai 2020,
- Précise que cette rétrocession n'engage aucun remboursement comme le stipule l'article 37 du règlement communal du cimetière de Tinchebray bocage,
- Autorise le Maire ou son représentant à établir l'acte de rétrocession.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Argentan
Date de réception de l'AR: 07/11/2023
061-200049765-800DE2322N02-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N03 Frênes – Cimetière -Reprise en terrain commun

Le cimetière communal de la commune déléguée de Frênes situé rue du moulin de Frênes arrive à saturation et les quelques emplacements encore disponibles pour les inhumations ne sont plus suffisants pour les besoins des familles de la commune.

De plus, le cimetière nécessite des travaux d'aménagement afin de faciliter l'accès aux sépultures et de créer un emplacement pour l'installation d'un site cinéraire.

Il convient donc de procéder à la relève des sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration.

Aussi, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment, l'article L. 2223-3 relatif au droit à inhumation, l'article L. 2223-4 relatif aux modalités d'affectation de l'ossuaire communal, les articles R. 2223-5 et 6 relatifs au délai de rotation et aux conditions de reprises des terrains communs, cette reprise des sépultures ne peut être réalisée qu'après le délai de rotation réglementaire de 15 années à compter de l'inhumation (règlement du cimetière adopté lors du conseil municipal en date du 8 Février 2022).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide la reprise, à partir du 1er janvier 2024, des sépultures en terrain commun, dans lesquelles aucune inhumation n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2008,

Précise qu'à défaut d'avoir fait procéder par les familles intéressées dans les conditions réglementaires avant la date du 1er Janvier 2024, à l'exhumation des restes qu'ils renferment, ces restes seront, en tant que de besoin, recueillis et réinhumés dans l'ossuaire communal, avec toute la décence et le respect qui leur sont dus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Décide que les signes funéraires et autres monuments placés par les familles sur les sépultures à reprendre devront être récupérés par elles dans le délai de 2 mois, à compter de la publication de la reprise des sépultures. À défaut, il sera procédé d'office à leur démontage, à leur stockage et à leur conservation dans le délai légal d'un an par la commune déléguée de Frênes. Au-delà de ce délai, il sera procédé à leur destruction ou réutilisation par la commune.
- Autorise le Maire à prendre l'arrêté de reprise des sépultures correspondant, qui sera affiché en mairie et à l'entrée du cimetière.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET



Argentan

Date de réception de l'AR: 07/11/2023
061-200049765-800DE2322N03-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N04 Tinchebray – Convention de servitude GRDF/cinéma

Le Maire informe que la commune déléguée de Tinchebray a raccordé le cinéma au réseau gaz.

Pour cette déserte, la pose d'une canalisation et la réalisation d'un branchement sur la parcelle AE 335 sont nécessaires.

Une convention de servitude avec GRDF grevant la parcelle AE 335 doit être établie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec GRDF pour le raccordement du cinéma au réseau gaz sur la parcelle AE 335.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



Argentan

Date de réception de l'AR: 07/11/2023
061-200049765-800DE2322N04-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N05 Tinchebray -Frênes – Rapports GRDF

Le Maire a reçu de GRDF le compte rendu d'activité 2022 de concession de distribution du gaz sur Tinchebray et sur Frênes.

Christophe Lecordier présente ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Emet un avis favorable sur le rapport du service de distribution du gaz sur les communes déléguées de Tinchebray et de Frênes.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Le Maire,
Josette PORQUET





Argentan
 Date de réception de l'AR: 07/11/2023
 061-200049765-800DE2322N05-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N06 Tinchebray – Cession de terrain -Rue Abbé Dumaine

Le Maire expose qu'au 38 Rue Abbé Dumaine, en bordure de voirie, la limite cadastrale ne correspond pas à la réalité du terrain.

La propriétaire de la parcelle concernée souhaite régulariser cette situation en faisant l'acquisition d'une bande de terrain selon le plan de bornage établi par la Cabinet Bellanger en date du 6 septembre 2023.

Le Maire propose de vendre ce terrain d'une superficie de 80 m² au prix symbolique de 10 € et les frais d'acte à charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de céder une bande de terrain de 80 m²– Rue Abbé Dumaine à Tinchebray cadastrée AC 998 au profit de Mme Eve Aurore,
- Dit que la cession se fera au prix symbolique de 10 €,
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N07 Saint Cornier des Landes – licence IV - épicerie

Le restaurant à St Cornier des Landes a fermé ses portes depuis quelques mois et la licence IV n'est plus en service.

Un nouveau commerce s'est installé sous l'enseigne Coccimarket. En complément de leur activité déjà très variée (supérette, vente de jeux de grattage, point presse, dépôt de gaz...), Monsieur El Mebrouk Ait Ben Youcef, gérant, et Madame Jocelyne Elizabeth Benedini, gérante souhaitent aujourd'hui pouvoir proposer un nouveau service à la population : bar - snack.

Il est proposé de leur mettre à disposition cette licence IV au tarif de 20 € HT/mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le tarif de la mise à disposition de la licence IV à 20 € HT/mois,
- Dit que les frais d'actes notariés seront pris en charge par Monsieur EL Melbrouk Ait Yen Youcef et Madame Jocelyne Benedini,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASSON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N08 Tinchebray - remboursement du coût prestation réseau pluvial

La Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco réalise un diagnostic et un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées sur la commune de Tinchebray.

Dans le cadre de ce marché, la Communauté de communes a prévu une tranche optionnelle pour réaliser un relevé topographique des regards de visite du réseau pluvial.

Le coût de ces relevés est de 11 500 € HT pour le secteur de Tinchebray.

Il est proposé de rembourser cette prestation à la Communauté de communes.

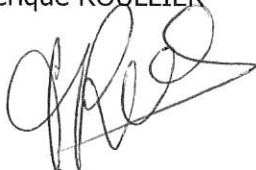
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le remboursement du coût de la prestation de relevé topographique des regards de visite du réseau pluvial réalisée sur notre commune pour un montant de 11 500 € HT,
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches relatives à ces dossiers et à signer tous documents concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Argentan
Date de reception de l'AR: 07/11/2023
061-200049765-800DE2322N08-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N09 Tinchebray -EHPAD les Épicéas – garantie d'emprunt

Par délibération du 5 avril 2022, le Conseil municipal avait accordé une garantie d'emprunt à la maison de retraite « Les Epicéas » pour un projet de construction d'un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés). Cependant, ces travaux n'ont pas pu être engagés selon l'agenda initial. De ce fait le premier contrat d'emprunt est devenu caduc et un nouveau contrat d'emprunt de 350 000 € pour ces travaux a été proposé par la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la commune est indispensable pour cet emprunt.

Ainsi, la maison de retraite « les Epicéas » sollicite la commune pour l'octroi d'une garantie d'emprunt d'un montant de 350 000 € à hauteur de 50 % soit 175 000 € pour une durée de 20 ans.

Cet emprunt a aussi bénéficié d'une garantie à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 350 000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 150375 constitué de 1 Ligne du prêt.

Dit que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 175 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,

Accorde sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Le Maire,
Josette PORQUET



Argentan

Date de réception de l'AR: 07/11/2023
061-200049765-800DE2322N09-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N10 Tinchebray Bocage-Résultat marché - Éclairage public

Le Maire laisse la parole à Benoît Rault, Maire-adjoint de la commune déléguée de Tinchebray pour présenter ce dossier. Ce projet consiste, pour être dans la continuité du programme précédent, à remplacer les luminaires existants en luminaires LED, plus économiques.

*Commune déléguée de Beauchêne : Il s'agit de remplacer 3 luminaires sur mât et 1 luminaire sur pignon et de poser 4 coffrets de protection

*Commune déléguée de Larchamp : Il s'agit de l'installation de 3 luminaires

*Commune déléguée de Tinchebray : Il s'agit de remplacer 29 luminaires et de poser 22 coffrets de protection.

*Commune déléguée d'Yvrandes : Il s'agit de l'installation de 2 luminaires

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 26 juillet 2023 et quatre entreprises ont répondu : Jannelec, TEIM, ELITEL et Citéos.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

60 % sur le prix

20 % sur la qualité technique

20 % sur les délais

L'entreprise Jannelec mieux disant, a été retenue pour un montant de 37 999.90 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

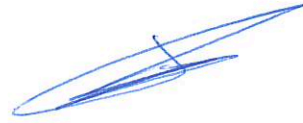
Prend acte de cette consultation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Le Maire,
Josette PORQUET



Argentan

Date de réception de l'AR: 07/11/2023
061-200049765-800DE2322N10-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N11 Tinchebray Bocage-Résultat marché - Éclairage bâtiments publics

Le Maire laisse la parole à Benoît Rault, Maire-adjoint de la commune déléguée de Tinchebray pour présenter ce dossier.

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour le passage en LED des éclairages des bâtiments publics sur l'ensemble des communes déléguées (483 points lumineux).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 27 juillet 2023.

Deux candidats ont déposé une offre : Jannelec et TEIM

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

- 60 % sur le prix
- 20 % sur la qualité technique
- 20 % sur les délais

L'entreprise Jannelec mieux disant, a été retenue pour un montant de 68 166.89 € HT

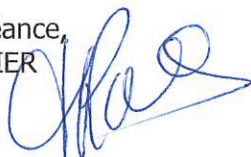
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de cette consultation.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N12 Tinchebray – résultat consultation -assistance contrats électricité

Un contrat sur le prix de l'électricité avait été signé pour l'ensemble des points de livraison. Ce contrat arrive à échéance au 1er mai 2024

Ainsi pour négocier au mieux ce contrat d'électricité, la collectivité a consulté 9 entreprises pour une prestation de services et d'assistances pour la mise en place d'un nouveau marché de fourniture d'électricité. 3 entreprises ont répondu.

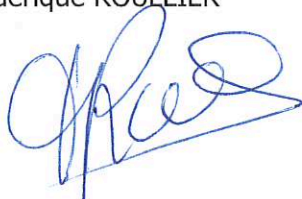
L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 2 critères :
40 % sur le prix
60 % sur la qualité technique

La proposition de la société Keenergy domiciliée à PRIVAS (50) a été retenue pour un montant de 4 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de cette consultation.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.
Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET

Argentan
Date de réception de l'AR: 07/11/2023
061-200049765-800DE2322N12-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Isabelle Lorgeux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N13 Tinchebray - Résultat marché -cellules commerciales

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour les travaux de rénovation de deux cellules commerciales (46 et 80 grande rue) sur la commune déléguée de Tinchebray.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 7 juillet 2023.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 2 critères :

- 40 % sur le prix
- 60 % sur la qualité technique

Lors de la séance du 27 juillet, la commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le cabinet d'architecte SICA Normandie et propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot	Corps d'état	Entreprise	80 Grande rue commerce	80 Grande rue logement	46 Grande Rue
1	Désamiantage – démolitions plomb	TTH Environnement	31 150.00 €		10 750.00 €
2	Démolition – maçonnerie	Corbin	125 379.77 €	42 678.92 €	80 530.65 €
3	Charpente – couverture	Thierry Patry		59 154.22 €	29 098.75 €
4	Menuiserie extérieure & intérieure	Menuiserie Louise	21 507.61 €	15 160.08 €	31 570.87 €
5	Cloisons sèches – faux plafonds	Gobé Delarue	14 804.14 €	6 761.25 €	17 267.26 €

Argentan
Date de reception de l'AR: 14/11/2023
061-200049765-800DE2322N13-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Lot	Corps d'état	Entreprise	80 Grande rue commerce	80 Grande rue logement	46 Grande Rue
6	Plomberie	Jannelec	6 357.40 €	1 912.07 €	7 069.97 €
7	Electricité – chauffage – VMC	Jannelec	14 699.97 €	1 916.54 €	14 383.49 €
8	Carrelage – faïence	Schmitt	10 592.49 €	1 577.01 €	5 999.06 €
9	Peinture – sols souples	Dubourg déco	4 311.39 €	3 056.42 €	8 983.10 €
		TOTAL HT	228 802.77 €	132 216.51 €	205 653.16 €
	Option : volets roulants logement			5 234.22 €	
	Option : rideaux métalliques		3 688.72 €		3 241.46 €

Soit un marché de 369 942.22 € HT pour la cellule commerciale et le logement à l'étage du 80 grande rue.

Soit un marché de 208 894.61 € HT pour le 46 grande rue (cellule commerciale sans logement et avec surface de commerce plus petite).

Donc pour les 2 cellules et le logement, un total de 578 836.83 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Attribue le marché aux entreprises proposées par la commission d'appel d'offres,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Le Maire,
Josette PORQUET



Argentan
 Date de réception de l'AR: 14/11/2023
 061-200049765-800DE2322N13-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Isabelle Lorgeux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N14 Frênes – Commerce - subvention Leader

Madame le Maire informe que la commune déléguée de Frênes a rénové son commerce.

Plusieurs subventions ont été obtenues (DETR, DSIL, Conseil Départemental) pour les travaux.

Cependant, cette rénovation peut également bénéficier d'une subvention auprès de l'Europe en ce qui concerne l'ameublement.

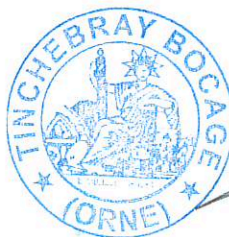
Le coût de ces équipements, matériel de cuisine et mobilier, est de 50 202.67 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Sollicite une subvention Leader la plus élevée possible auprès de l'Europe, au titre du Programme Leader du Pays du Bocage,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite de bonne fin de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N15 Tinchebray – travaux micro crèche – Subvention CAF

La commune de Tinchebray souhaite rénover et transformer les bâtiments de l'école André Breton située 116 Grande rue afin d'y installer la micro-crèche « Récré à Neuf » actuellement située dans la Résidence des pommiers – rue des Bourrelliers.

Il s'agit de regrouper les 2 micro-crèches sur le même site dans des locaux plus adaptés et plus accueillants.

Le coût de ces travaux est estimé à 101 705.44 € HT.

Afin de financer ces travaux, Madame Porquet propose de solliciter une subvention auprès de la CAF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide les travaux de rénovation d'une partie des locaux de l'école maternelle de Tinchebray pour y installer la micro crèche « Récré à Neuf »,
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la CAF pour le financement de ces travaux,
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches relatives à ces dossiers et à signer tous documents concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASSON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N16 Tinchebray – Réserve incendie – Subvention DETR

La commune de Tinchebray envisage de créer une réserve incendie. Son implantation est prévue sur un terrain mis à disposition par l'entreprise CEMOI, cadastré 486AB1015 et sur une partie de terrain, cadastré 486AB1016 appartenant à la commune.

Cette création permettra la sécurisation de l'entreprise CEMOI Chocolaterie ainsi que tout le secteur dit « les châtaigniers ».

Une convention sera établie entre l'entreprise et la commune de Tinchebray.

Le coût des travaux est estimé à 260 000 € HT.

La commune sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de la création d'une réserve incendie sur les terrains précités à Tinchebray avec le plan de financement suivant :

DETR130 000 €

Autofinancement 130 000 €

Dit que ces projets sont inscrits au budget,

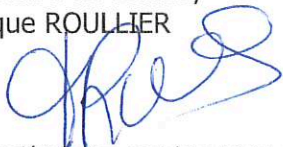
Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible,

Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Argentan
Date de réception de l'AR: 30/10/2023
061-200049765-800DE2322N16-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N17 Tinchebray – cellules commerciales – Subvention DSIL

La commune de Tinchebray souhaite réhabiliter deux cellules commerciales pour redynamiser le commerce :

- 80 grande rue dont le coût des travaux est estimé à 369 942.22 € HT
- 46 grande rue dont le coût des travaux est estimé à 208 894.61 € HT

A ces travaux d'un total de 578 836.83 €, il faudra ajouter les honoraires pour maîtrise d'œuvre et les études.

Sur ces dossiers, la collectivité a obtenu de la DETR pour un montant de 199 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide la réalisation de deux cellules commerciales situées 46 et 80 grande rue à Tinchebray avec le plan de financement suivant :

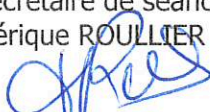
DETR199 500.00 €
DSIL (30 %)173 651.05 €
Autofinancement 205 685.78 €

- Dit que ces projets sont inscrits au budget,
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DSIL la plus élevée possible,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Argentan
Date de reception de l'AR: 17/11/2023
061-200049765-800DE2322N17-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N18 Tinchebray – Aménagement du Lion d’Or – Subvention DSIL

La commune de Tinchebray vient de commencer les travaux de désamiantage afin de réaménager et sécuriser le carrefour du Lion d’or et le commerce de l’ex Maison de la Presse.

Ce dossier était inscrit dans le dossier revitalisation des centres bourgs signé avec le Conseil Départemental et dans le dossier Petites Villes de Demain.

Le coût des travaux est estimé à 879 824.53 € HT soit 1 050 327.13 € TTC.

Sur ce dossier, la collectivité a obtenu de la DETR pour un montant de 164 635.75 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

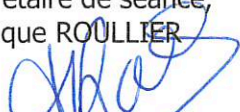
- Décide du réaménagement et de la sécurisation du carrefour du Lion d’Or à Tinchebray avec le plan de financement suivant :

DETR164 635.75 €
DSIL (30 %)263 947.36 €
Autofinancement 621 744.02 €

Dit que ces projets sont inscrits au budget,
Sollicite auprès de l’état une subvention au titre de la DSIL la plus élevée possible,
Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l’état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Argentan
Date de réception de l'AR: 07/12/2023
061-200049765-800DE2322N18-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N19 Frênes – Subvention club de foot

Madame le Maire laisse la parole à Madame Hubert Groussard, Maire déléguée de Frênes pour présenter ce dossier.

Madame Hubert Groussard informe que le club de foot de Frênes était en sommeil depuis le 30 juin 2023. Ainsi, lors du vote des subventions, le conseil municipal n'avait pas octroyé de subvention.

Aujourd'hui un nouveau bureau a été élu pour gérer cette association sous une nouvelle dénomination : Union Sportive Frênes.

Elle propose de voter une subvention à hauteur de 1 000 € pour l'année 2023 à cette association.

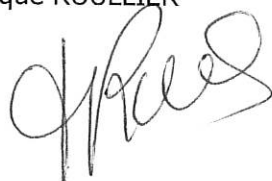
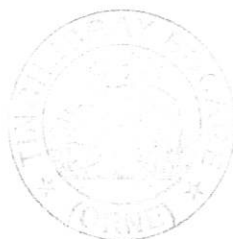
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accorde une subvention à l'Union Sportive Frênes à hauteur de 1 000 € pour l'année 2023.

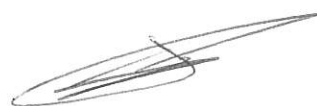
Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Le Maire,
Josette PORQUET



Argentan
Date de réception de l'AR: 07/11/2023
061-200049765-800DE2322N19-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N20 Tinchebray – Régularisation écritures comptables

Suite à une erreur d'imputation, les travaux de démolition de l'ancienne boucherie située 171 grande rue n'ont pas été comptabilisés lors de la vente du terrain. Ainsi il est ressorti une plus-value à tort et il convient donc de régulariser cette opération en autorisant le comptable à passer des écritures bien spécifiques, à savoir :

DEBIT		CREDIT	
Article	Montant	Article	Montant
1068	76 083.09 €	2313	2 713.09 €
		2313	73 370.00 €

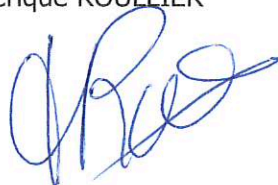
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le comptable à passer les écritures spécifiques telles que présentées.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



Argentan
Date de réception de l'AR: 07/11/2023
061-200049765-800DE2322N20-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N21 Tinchebray Bocage – Décision modificative n°4

Madame le Maire propose d'ajuster quelques dépenses de fonctionnement et d'inscrire les subventions notifiées sur plusieurs opérations selon la proposition présentée et annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Le Maire,
Josette PORQUET




Argentan
Date de réception de l'AR: 16/11/2023
061-200049765-800DE2322N21-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N22 Débat d'Orientation Budgétaire 2024 - DOB

Madame le Maire précise que la taille de la commune de Tinchebray Bocage impose un débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil municipal.

Elle propose de faire un point sur les grandes lignes qui seront présentées au vote du budget primitif 2024 selon le document joint en annexe.

Pour information, les emprunts avec des taux importants se terminent d'où une baisse des remboursements d'intérêts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

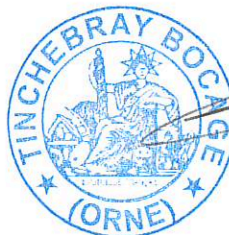
Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET



Argentan
Date de réception de l'AR: 30/10/2023
061-200049765-800DE2322N22-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 24
Votants 28
Date de convocation 19/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Isabelle Lorgeoux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2322N23 Tinchebray – Aménagement « les hauts champs » - Subvention DETR

La commune de Tinchebray envisage d'améliorer l'accès sur le secteur « des Hauts Champs ». En effet ce secteur a beaucoup évolué avec la construction de nombreuses maisons d'habitation.

Afin de sécuriser ce secteur, il y a lieu de repenser la voirie ainsi que l'accès sur la route départementale.

Le coût de ces travaux est estimé à 329 283.68 € HT.

La commune sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de réaliser des travaux d'aménagement dans le secteur des « hauts champs » avec le plan de financement suivant :

DETR (50 %).....164 641.84 €

Autofinancement 164 641.84 €

Dit que ces projets sont inscrits au budget,

Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible,

Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

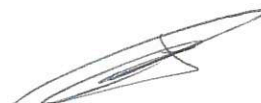
Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

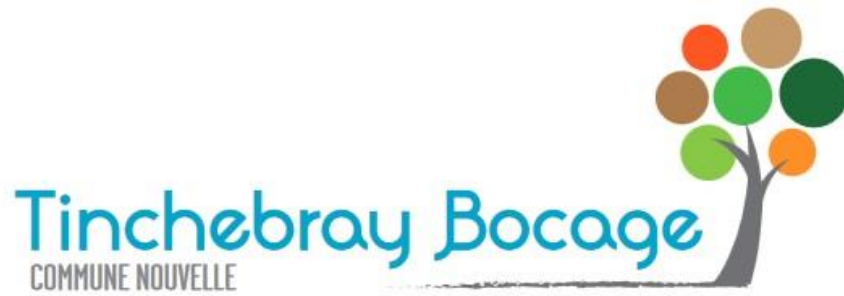



Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

OCTOBRE 2023



Rapport d'orientation budgétaire ANNEE 2024

Argentan

Date de reception de l'AR: 30/10/2023
061-200049765-800DE2322N22-DE

Conseil Municipal du 26 Octobre 2023

I - Le cadre juridique

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale. Il traduit en termes financiers, les choix politiques de la commune.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes, dont la première est le rapport d'orientation budgétaire. Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants et un débat doit se dérouler dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport permet de répondre à deux objectifs principaux : le premier est de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget, et le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations budgétaires devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles au vote du budget primitif 2024 qui devrait intervenir lors du prochain Conseil Municipal.

Ce rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

II - L'exercice budgétaire 2024

Les résultats définitifs de l'exercice 2023 sont bien entendu loin d'être connus et les opérations d'investissements démarrés sur l'exercice ne seront pas clôturées.

Les orientations 2024

Les actions prioritaires pour cet exercice seront de poursuivre les actions suivantes :

- Garantir une offre commerciale dans les centres bourgs,
- Repenser un aménagement urbain plus fonctionnel, qualitatif durable et esthétique, avec des effacements de réseau, et d'amélioration de voirie,
- Améliorer l'accès sur le secteur des Hauts Champs qui a vu l'implantation de nombreuses maisons et dont l'accès n'est plus sécurisé,
- Avancer en partenariat avec l'EPFN sur les deux dossiers d'aménagement du site ACHARD et celui du Val Fleuri, dont les premiers travaux prévus seront la démolition des friches,
- Reconsidérer l'offre de logement,
- Repenser également l'accueil des artistes dans le cadre de l'organisation des concerts,
- Une réflexion importante doit être menée au niveau des églises de la commune déléguée de Tinchebray (Eglise St Pierre et Eglise des Montiers).

Les grands axes avaient été définis dans l'appel à projets « Revitalisation des centres Bourgs ornaïens » et dans celui de « Petites villes de demain » (projet de revitalisation pensé à l'échelle de l'EPCI sur les deux grandes villes Tinchebray Bocage et Domfront en Poiraise) et sont redéfinis également dans l'ORT (Opération de revitalisation du territoire)

2-a) Garantir une offre commerciale dans les centres bourgs

De nombreuses actions ont déjà été menées au sein de la commune nouvelle : Sur 2023, le commerce sur la commune déléguée de Frênes vient de se terminer. Un marché public a été lancé pour les 2 commerces de Tinchebray (ancien commerce PRUNIER ET COLLAS). Les travaux seront tout juste commencés en 2023 et seront finalisés sur 2024. Les crédits devront donc être reconduits sur ce nouvel exercice. Une réflexion devra être engagée sur les commerces restant inoccupés.

2-b) Repenser un aménagement urbain plus fonctionnel, qualitatif durable et esthétique et sécurisant

Les travaux d'aménagement du carrefour du Lion d'Or ne démarrant qu'en fin d'année, il restera bien entendu la quasi-totalité des règlements à effectuer sur cette opération, tout comme sur la réhabilitation de la Maison « Ex Maison de la presse » qui sera transformée en maison d'habitation.

Un réaménagement du carrefour « Rue Xavier Onfray » « Rue André Breton » et « Rue de l'abbaye » doit être également pensé afin de sécuriser cette entrée de la ville, suite à la démolition d'un bâtiment appelé « Le trotteur ».

Et comme précisé dans l'introduction le quartier des Hauts Champs ayant beaucoup évolué par la construction de maisons d'habitation, il y a lieu de repenser la voirie ainsi que l'accès sur la route départementale.

Des travaux d'effacement de réseaux vont être lancés sur la rue de Vire et la rue de Paris, améliorant considérablement le paysage, et la partie rue de Geôle, rue de Domfront devra être finalisée.

Des travaux de sécurisation des bourgs sont également prévus dans les communes déléguées.

2-c) Garantir l'habitat

Une deuxième opération de création de logements à loyers modérés est lancée fin 2023 pour la construction d'habitation pour les revenus modestes en lien avec Logissia (Fusion SAGIM et Logis Familial) sur un terrain venant d'être acheté par la commune. Ces travaux pourraient s'étaler entre l'automne 2023 et la fin de l'année 2024.

Des réflexions doivent être menées par ailleurs pour la réhabilitation de logements en centre-ville.

Il faut noter également que des opérations de rénovation énergétique, devenues obligatoires seront prévues dans les communes déléguées propriétaires de logements. Ces travaux permettront aux locataires de limiter leurs dépenses d'énergie.

2-d) Poursuivre et améliorer l'offre culturelle

L'étude sur l'amélioration des conditions d'accueil des artistes sur la salle du Colys'haie devrait être lancée en 2024.

Notre saison culturelle est plus importante d'année en année. Afin de favoriser l'accueil des artistes et de faciliter l'organisation de ces soirées, il y a lieu d'améliorer le rangement du matériel de la salle, mais aussi de créer un abri qui permettrait, en toutes saisons, d'offrir la possibilité aux spectateurs de sortir ou de boire un verre.

Une première réflexion est lancée fin 2023 sur l'aménagement du logement de la SAGIM très proche de cette salle, et qui permettra d'offrir un lieu de repos aux artistes.

2-e) Entretien des églises et cimetières

Il y a lieu de mener une étude complète sur la remise en état des deux églises de la commune de Tinchebray. L'église Saint Pierre, et l'église des Montiers qui se détériorent et dont les toitures doivent être entièrement revues, avant de penser à la réhabilitation de l'intérieur.

Ces dépenses seront probablement très élevées et devront faire l'objet d'une programmation dans le temps.

La réfection des allées dans le cimetière de Tinchebray doit également faire partie des travaux à finaliser sur 2024. Un travail de relèvement des tombes est à prévoir sur l'année 2024 pour la commune déléguée de Frênes.

2-f) Déménagement de la micro crèche

Même si la petite enfance reste de la compétence de la communauté de communes, la commune de Tinchebray Bocage souhaite revoir le lieu d'implantation d'une micro crèche dont les locaux sont devenus inadaptés pour accueillir les enfants.

Des travaux d'aménagement de locaux situés en face de l'autre micro crèche et sur le même site que l'école seront effectués et mis à disposition de la CDC.

Ce déménagement permettra de recentrer dans un même lieu les services enfance – petite enfance.

La partie achat du mobilier sera bien prise en charge par la Communauté de Communes.

Les plans ont déjà été réalisés et les travaux devraient pouvoir être lancés en début 2024 (après obtention des subventions).

III - La prévision budgétaire

3-a) Les dépenses

La prévision de ce budget 2024 se déroule dans un contexte financier toujours aussi compliqué, et sans réelle visibilité pour les années à venir.

Il y a donc lieu d'anticiper des augmentations importantes du coût des charges courantes et principalement des coûts de chauffage, de carburants et d'électricité. A noter qu'un contrat unique avait été négocié en mai 2021 et arrive à son terme le 30 avril 2024. Les premiers éléments connus nous laissent penser d'une hausse minimale de 200% sur les dépenses d'électricité.

Les charges de personnel ont été ajustées pour tenir compte du rattrapage des années antérieures pour lesquelles les calculs n'ont pas été réalisés, et donc non facturés.

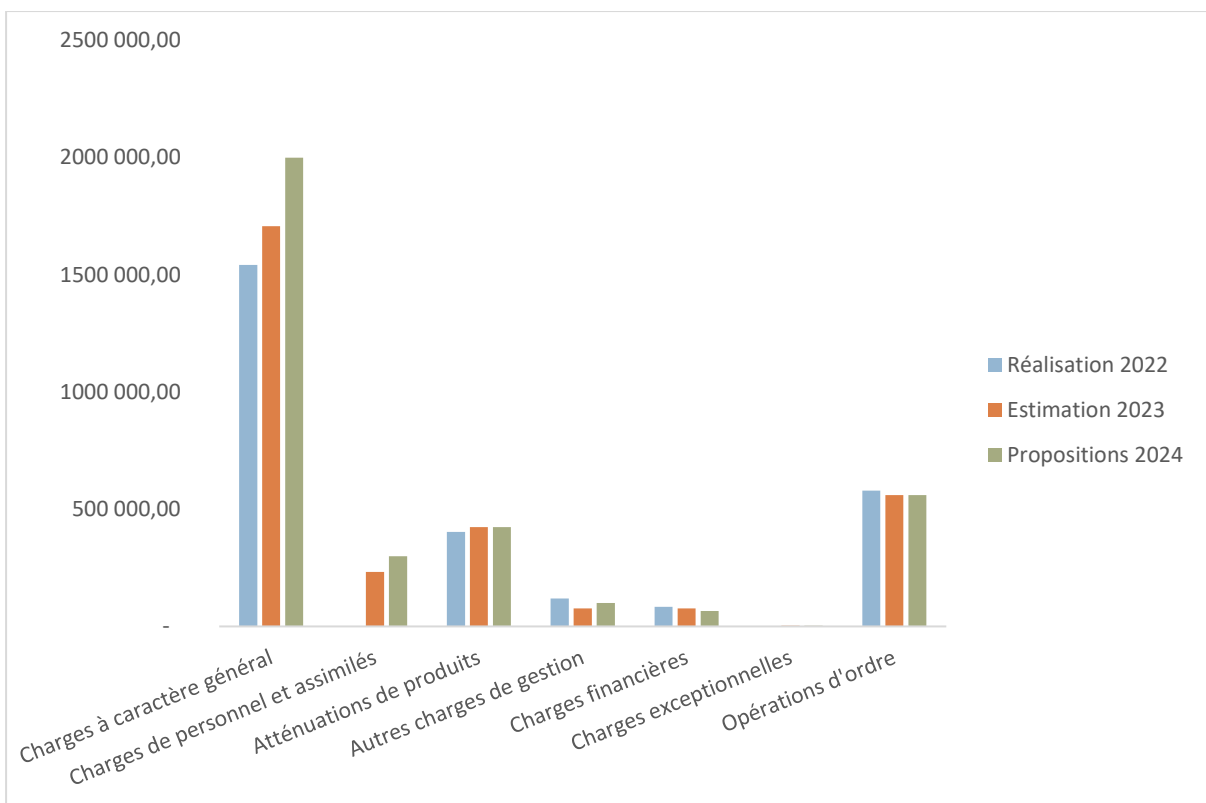
Il semble utile d'augmenter les charges de contrats de prestations de service pour régler les difficultés de recrutement du personnel des services techniques et logistique et assurer un entretien correct de l'ensemble des communes déléguées.

A noter également la diminution de la charge financière. Une explication plus précise est apportée dans le paragraphe sur l'évolution de la dette.

Les autres dépenses de fonctionnement devraient pouvoir se maintenir avec un contrôle régulier.

Répartition par chapitre

Dépenses de Fonctionnement				
Chapitre	Libellé	Réalisation 2022	Estimation 2023	Propositions 2024
11	Charges à caractère général	1 542 288,24	1 707 690,00	2 000 000,00
12	Charges de personnel et assimilés	1 296,40	232 800,00	300 000,00
14	Atténuations de produits	403 844,23	424 046,00	424 046,00
65	Autres charges de gestion	119 356,77	77 000,00	100 000,00
66	Charges financières	84 249,04	76 715,54	66 000,00
67	Charges exceptionnelles	339,17	3 500,00	3 500,00
42	Opérations d'ordre	579 525,51	560 000,00	560 000,00

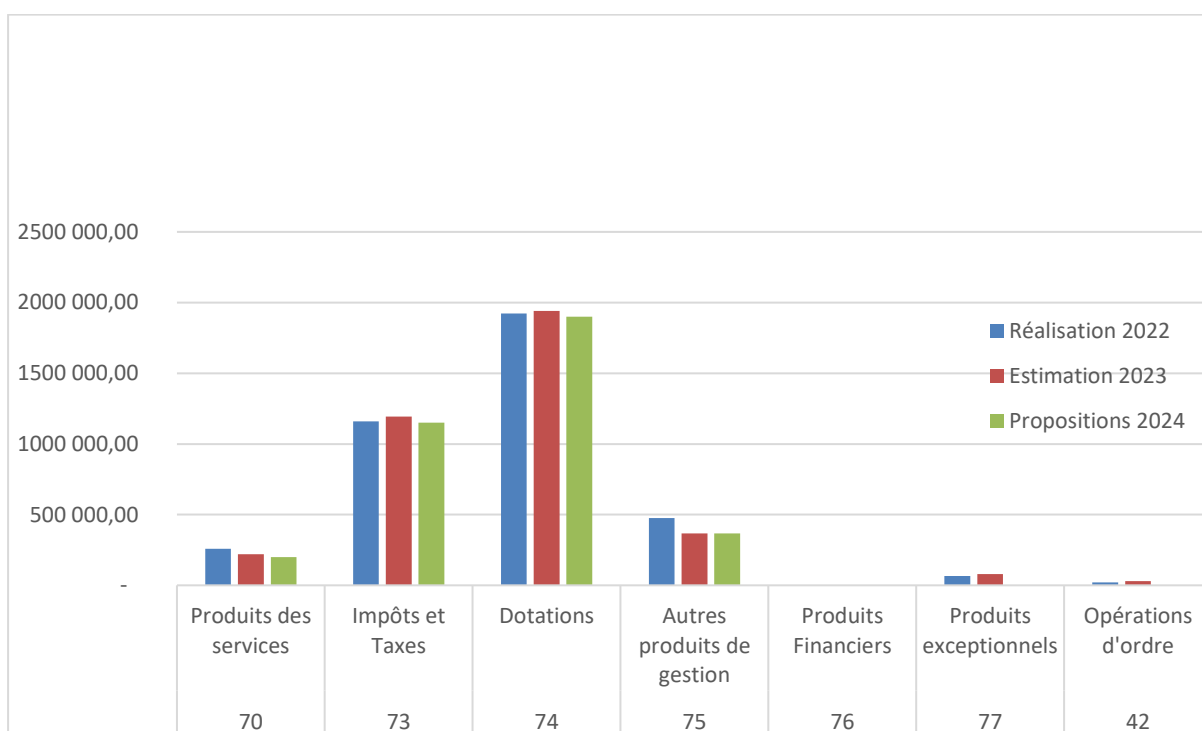


3-b) Les recettes

Comme toute prévision budgétaire, il semble raisonnable de minimiser les recettes. Celles émanant des taxes foncières et taxe d'habitation sont revalorisées pour tenir de l'augmentation des bases imposées par l'état. Les dotations et participations incluant la Dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation sont diminuées de 5%. Les dépenses du chapitre 65 « autres produits de gestion courante » sont ajustées.

Répartition par chapitre

Chapitre	Libellé	Réalisation 2022	Estimation 2023	Propositions 2024
70	Produits des services	258 198,11	220 000,00	200 000,00
73	Impôts et Taxes	1 160 724,53	1 193 935,00	1 150 000,00
74	Dotations	1 923 245,31	1 940 297,00	1 900 000,00
75	Autres produits de gestion	475 877,21	366 500,00	366 500,00
76	Produits Financiers	7,08	-	-
77	Produits exceptionnels	66 551,20	80 122,33	
42	Opérations d'ordre	19 789,70	28 677,78	



3-c) L'évolution de la dette

Le montant de la charge financière (intérêts des emprunts) indiqué prend en compte le montant de l'évolution de la dette sur la collectivité. Le remboursement de ces intérêts s'élève à 50 612 Euros contre 60 000 en 2023. Le montant du remboursement du capital financé sur l'investissement est de 242 000 Euros (311 000 Euros en 2023)

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 2 579 468 Euros.

Il est bon de préciser que la création de la commune nouvelle au 1^{er} Janvier 2015 a permis aux communes déléguées de ne pas avoir recours à l'emprunt, tout en continuant les travaux d'amélioration (commerces ou aménagement de salles).

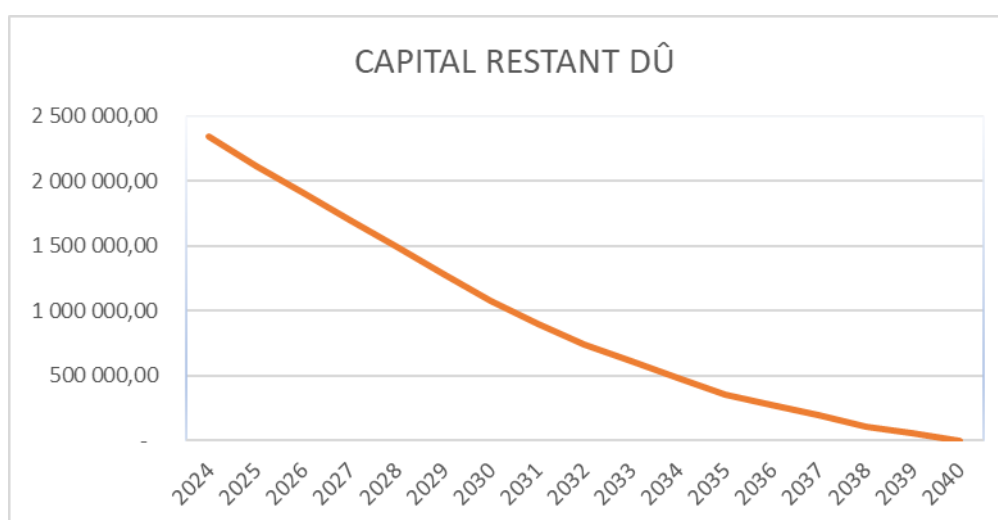
Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de la dette jusqu'en 2040, bien évidemment sans la demande de prêts complémentaires qui pourraient intervenir. Les derniers emprunts restant à courir seront remboursés en totalité fin 2040.

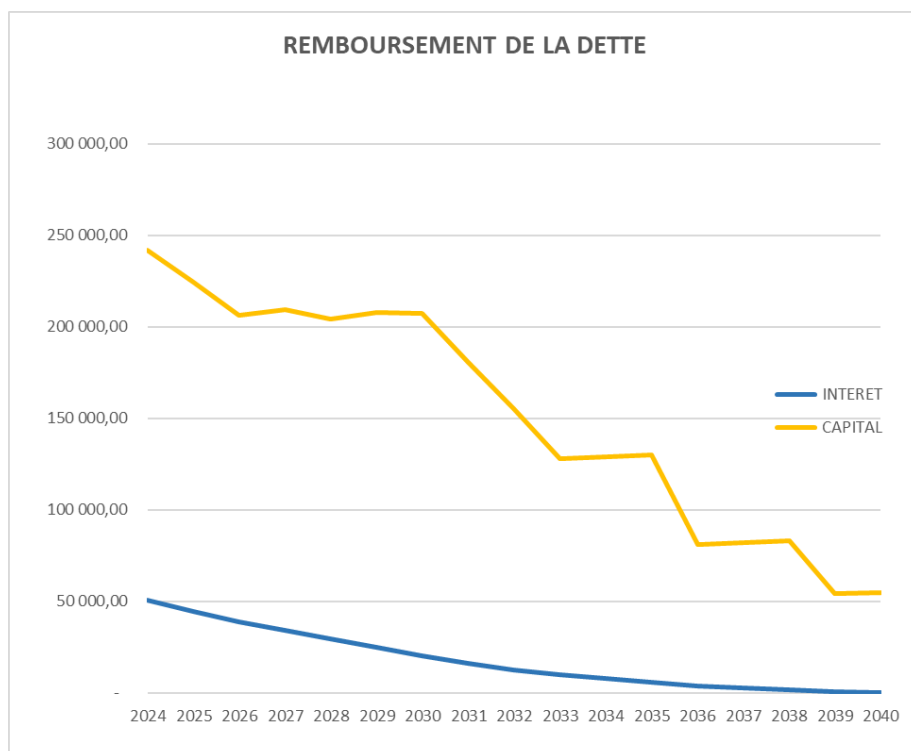
Il est important de noter que les emprunts sur les communes déléguées de St Jean des bois, Beauchêne, Larchamp et Yvrandes seront totalement remboursés fin 2024.

3 emprunts restent à rembourser sur St Cornier des Landes, sur Frênes restent le remboursement des emprunts qui avaient contractés sur les grosses opérations financées sur Tinchebray Bocage (école et point culture).

Il faut enfin noter que la contractualisation d'emprunts sur des opérations importantes, à des périodes où les taux étaient les moins élevés ont permis de diviser par 2, par rapport à 2015, le remboursement des intérêts. A noter également que 2,5 Millions d'euros ont été empruntés. (1 Million fin 2015 – 500 000 Euros en 2018 et 1 Million en Août 2020)

ENDETTEMENT PLURI ANNUEL				
ANNEES	ANNUITE	INTERET	CAPITAL	CAPITAL RESTANT
2024	292 504,92	50 612,31	241 892,61	2 579 467,69
2025	268 592,93	44 480,81	224 112,12	2 337 575,08
2026	245 052,35	38 884,48	206 167,87	2 113 462,96
2027	243 545,83	34 137,53	209 408,30	1 907 295,09
2028	233 500,07	29 318,28	204 181,79	1 697 886,79
2029	232 387,38	24 752,52	207 634,86	1 493 705,00
2030	227 246,61	20 119,39	207 127,22	1 286 070,14
2031	196 535,71	15 910,85	180 624,86	1 078 942,92
2032	167 358,05	12 355,30	155 002,75	898 318,06
2033	138 039,36	9 930,88	128 108,48	743 315,31
2034	136 889,36	7 782,64	129 106,72	615 206,83
2035	135 739,36	5 620,71	130 118,65	486 100,11
2036	85 020,60	3 876,08	81 144,52	355 981,46
2037	85 020,60	2 836,09	82 184,51	274 836,94
2038	85 020,20	1 781,76	83 238,44	192 652,43
2039	55 336,80	908,28	54 428,52	109 413,99
2040	55 336,44	350,97	54 985,47	54 985,47





La Section d'investissement

A ce stade de la préparation, les dépenses d'investissement reposent sur les orientations 2024 énoncés précédemment, qui seront équilibrées par des lignes d'emprunts en attente des résultats de l'exercice 2023 et des subventions sollicitées pour les opérations en cours et non perçues et celles qui pourront être sollicitées dans le cadre des nouveaux programmes.

Opérations par nature	Montant
Jeunesse et sport	745 000,00
Commerce	1 352 000,00
Aménagement lieux de culte et cimetière	694 000,00
Equipements divers	222 000,00
Voirie	2 330 000,00
Aménagement de bâtiment	1 964 000,00
Eclairage public	72 000,00
Achat de terrains	250 000,00
Total	7 629 000,00

